## Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON** 

\_\_\_\_\_

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 janvier 2021

Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cvr-sur-Mer \*\*\*\*\*\*\*

N° 2021- 01 - 04

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33 Présents 32

Représenté: 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et

de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

**OBJET:** 

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**GARANTIE D'EMPRUNTS** SOLLICITEE PAR LE LOGIS FAMILIAL VAROIS

**EMPRUNTS CONTRACTES** AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE DIX-HUIT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

321, CHEMIN DU SAUVET RESIDENCE « SAUVET II » Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etait représenté:

Conseiller Municipal: Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Monsieur BAIXE

Le Logis Familial Varois réalise 18 logements locatifs sociaux individuels (12 PLUS, 6 logements PLAI) chemin du Sauvet, résidence dénommée « Sauvet II ».

Cette opération sera financée par cinq emprunts d'un montant total de 2 328 243 € souscrits par le LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ledit contrat de prêt n°115068 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Logis Familial Varois sollicite la garantie de 100 % des emprunts nécessaires au financement de cette opération.

## Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS				
Caractéristiques de la Ligne		PLAI FONCIER		PLUS FONCIER
du Prêt	PLAI		PLUS	
Enveloppe	_	-	<u>-</u>	-
Identifiant de la Ligne du prêt	5347859	5347858	5347862	5347861
Montant de la Ligne du prêt	517 503 €	252 385 €	919 496 €	476 859 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de	- 0,2 %	0,32 %	0,6 %	0,32 %
préfinancement				
Taux d'intérêt du	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
préfinancement				
Règlement des intérêts de	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
préfinancement				
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	80 ans	40 ans	80 ans
Index <sup>1</sup>				
	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,32 %	0,6 %	0,32 %
Marge fixe sur index Taux d'intérêt²	- 0,2 % 0,3 %	0,32 % 0,82 %	0,6 % 1,1 %	0,32 % 0,82 %
Marge fixe sur index	- 0,2 % 0,3 % Annuelle	0,32 % 0,82 % Annuelle	0,6 % 1,1 % Annuelle	0,32 % 0,82 % Annuelle
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance	0,6 % 1,1 % Annuelle Echéance	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance
Marge fixe sur index Taux d'intérêt²	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire	0,6 % 1,1 % Annuelle Echéance prioritaire	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité Profil d'amortissement	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés)	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés)	0,6 % 1,1 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés)	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés)
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité Profil d'amortissement Condition de remboursement	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité	0,6 % 1,1 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité Profil d'amortissement Condition de remboursement anticipé volontaire	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle	0,6 %  1,1 %  Annuelle  Echéance prioritaire (intérêts différés)  Indemnité actuarielle	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité  Profil d'amortissement  Condition de remboursement anticipé volontaire  Modalité de révision	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR	0,6 %  1,1 %  Annuelle  Echéance prioritaire (intérêts différés)  Indemnité actuarielle  DR	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité  Profil d'amortissement  Condition de remboursement anticipé volontaire  Modalité de révision Taux de progressivité des	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle	0,6 %  1,1 %  Annuelle  Echéance prioritaire (intérêts différés)  Indemnité actuarielle	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité  Profil d'amortissement  Condition de remboursement anticipé volontaire  Modalité de révision Taux de progressivité des échéances	- 0,2 %  0,3 %  Annuelle  Echéance prioritaire (intérêts différés)  Indemnité actuarielle  DR  0,5 %	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR 0,5 %	0,6 %  1,1 %  Annuelle  Echéance prioritaire (intérêts différés)  Indemnité actuarielle  DR  0,5 %	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR 0,5 %
Marge fixe sur index Taux d'intérêt² Périodicité  Profil d'amortissement  Condition de remboursement anticipé volontaire  Modalité de révision Taux de progressivité des	- 0,2 % 0,3 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR	0,6 %  1,1 %  Annuelle  Echéance prioritaire (intérêts différés)  Indemnité actuarielle  DR	0,32 % 0,82 % Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle DR

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210126-DE20210104-DE Date de télétransmission : 27/01/2021 Date de réception préfecture : 27/01/2021

- <sup>1</sup>A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date démission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).
- <sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptibles(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Selon les modalités de l'Article « détermination des taux », un plancher est appliqué à l'index de préfinancement d'une Ligne du Prêt. Aussi, si la valeur de l'index était inférieure au taux plancher d'index de préfinancement, alors elle serait ramenée audit taux plancher.

OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS (muti-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	РНВ	РНВ		
Enveloppe	2.0 tranche 2018	2.0 tranche 2018		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5348408	5348408		
Durée d'amortissement de la	40 ans	40 ans		
Ligne de Prêt				
Montant de la Ligne du prêt	162 000 €	162 000 €		
Commission d'instruction	90 €	90 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de la période	0,37 %	0,37 %		
TEG de la Ligne du Prêt	0,37 %	0,37 %		
	Phase d'amortissement 1	Phase d'amortissement 2		
Durée du différé	240 mois	-		
d'amortissement				
Durée	20 ans	20 ans		
Index <sup>1</sup>	Taux fixe	Livret A		
Marge fixe sur index	-	0,6 %		
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	0 %	1,1 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire		
Profil d'amortissement				
Condition de remboursement	Sans indemnité	Sans indemnité		
anticipé volontaire				
Modalité de révision	Sans objet	SR		
Taux de progression de	0 %	0 %		
l'amortissement				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (livret A),

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Contrat de Prêt N° 115068 en annexe signé entre la Société anonyme d'HLM « Le Logis Familial Varois », ciaprès l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal par :

28 voix POUR

5 voix CONTRE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

Adopte l'exposé qui précède,

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 328 243 € euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 115068, constitué de cinq lignes du prêt.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY